

## PFAS - Recommandations à l'intention des populations des zones d'investigation prioritaires

### Quelles sont ces zones d'investigation prioritaires (ZIP) et quel est notre plan d'action dans ces zones ?

Il s'agit de zones situées sur les localités de Chièvres, Feluy et Nimy (voir cartes en PJ).

Dans ces ZIP, et comme annoncé, un monitoring environnemental va être mené afin de circonscrire la pollution via un plan d'actions en 3 temps :

1. Première phase : eaux souterraines et puits privés
2. Deuxième phase : sols, eaux de surface
3. Troisième phase : légumes du potager/œufs en parallèle avec d'éventuelles analyses sérologiques

Nous sommes tous exposés aux PFAS à des degrés divers. La priorité est de savoir comment nous y sommes exposés.

Le SPW prend actuellement contact avec les communes concernées par ces ZIP afin de leur présenter ce plan d'action et son calendrier d'exécution.

### Quelles sont les recommandations à l'égard de l'eau de distribution ?

Il convient tout d'abord de consulter le site de la SWDE pour connaître la présence de PFAS dans son eau. Pour ce faire, l'outil - *qualité de mon eau* - sur le site de la SWDE vous permet de télécharger le rapport complet dans lequel vous retrouverez la norme mesurée au robinet.

Tout est expliqué dans le lien suivant : <https://www.swde.be/fr/pfas-quelle-est-la-qualite-de-mon-eau>

Les données sur les zones de distribution déjà analysées sont disponibles sur le site, et cette base de données est mise à jour au fur et à mesure.

À l'heure où l'on écrit ce communiqué de presse, tous les échantillons prélevés sur les zones de distribution ont présenté des résultats sous le seuil de 100ng/L pour les PFAS. Si dans les prochaines semaines, des dépassements dudit seuil apparaissaient, le SPW ARNE vous informerait des mesures à suivre.

**Dans les ZIP, le SPW vous recommande les précautions suivantes :**

- Ne plus consommer l'eau des puits privés.
- Pour les aliments autoproduits, il est recommandé temporairement de ne pas consommer les légumes de son potager et les œufs de son poulailler.

En raison du potentiel perturbateur endocrinien, cela s'applique d'autant plus aux publics cibles suivants : enfants et adolescents de moins de 18 ans, femmes en âge de procréer, femmes enceintes et allaitantes.

Ces recommandations seront adaptées au fur et à mesure de la progression des enquêtes environnementales.

**Des informations sur les recommandations médicales seront bientôt mises à votre disposition.**

Pour toute question, nous invitons la population à consulter régulièrement notre site Wallonie.be (qui est systématiquement mis à jour) et à solliciter le 1718, numéro vert de la Wallonie, qui a vu ses équipes renforcées. Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (tapez 3).



# Chièvres

